

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 11 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
5 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
1 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 9 Février.

Notre Saint-Père Pie IX a rendu son âme à Dieu, avant-hier jeudi, vers cinq heures.

Cette nouvelle produira une immense impression d'un bout de l'univers à l'autre.

Quelle carrière tourmentée, quelles épreuves!

Un fait domine cette immortelle mémoire : c'est que Pie IX est une victime des Bonaparte, mais il a vu descendre dans la tombe avant lui Napoléon III principal auteur de la chute de la Papauté, précédant la chute de la France.

Bon, par dessus tout, Pie IX a béni et pardonné jusqu'au dernier jour. Il a dépassé la vieillesse de St-Pierre, et pendant près de trente-deux ans, il n'a cessé d'enseigner, de prêcher, de consoler, en recevant les petits comme les grands; les petits surtout.

Il ne faut pas se dissimuler l'importance d'un pareil événement qui emprunte aux circonstances particulières que l'Europe traverse une gravité exceptionnelle. Aussi la mort du Pape, quoique prévue depuis longtemps, a-t-elle causé une grande émotion dans nos cercles diplomatiques et politiques. C'est une complication de plus à dénouer, un écueil nouveau à éviter au milieu de l'imbroglio de la politique extérieure. D'après les règlements, le Conclave doit se réunir dix jours après la mort du Pape. La réunion aurait donc lieu le 17 février.

Rome, 7 février, 2 h. 50 s.

Le Pape est mourant.

S. Em. le cardinal Biblio lui a administré aujourd'hui, avant midi, le Saint-Viatique et l'Extrême-Onction.

Le Saint-Sacrement est exposé dans toutes les églises. Partout des prières ferventes sont adressées au Ciel pour la conservation des jours du Souverain-Pontife. Mais je dois vous avouer qu'à moins d'un miracle, il y a peu d'espoir. Une grande agitation règne aux abords du Vatican. La foule, attristée et recueillie, se presse et se renouvelle à chaque instant, demandant le bulletin de l'état de l'auguste malade.

Les diplomates étrangers, accrédités à Rome, envoient continuellement des dépêches à leurs gouvernements respectifs.

Rome, 7 février, 4 h. s.

Le Pape est très malade, il a reçu les derniers Sacraments. Le Saint-Sacrement est exposé dans toutes les églises. Personne ne peut sortir du Vatican; les cardinaux étrangers ont été appelés à Rome.

Rome, 7 février, 9 h. s.

L'état du Pape a commencé à empirer ce matin à quatre heures. Tous les cardinaux présents à Rome ont été mandés subitement au Vatican. Vers midi, l'état du Pape était très aggravé. A une heure et demie a commencé l'agonie.

Les cardinaux se sont réunis en conseil dans la chambre voisine. Ils ont ensuite assisté, avec les autres dignitaires de la cour pontificale, à

la mort du Pape.

Tous les ambassadeurs accrédités auprès du Vatican sont allés ce matin prendre des nouvelles.

Le Pape est mort par suite d'un afflux d'humeurs dans la poitrine.

Hier, le Pape allait mieux et avait fait quelques pas.

Rome, 7 février, 10 h. 1/2 s.

Le Pape est mort à 4 heures 45 minutes du soir.

Il ne reste aucune trace de la petite émotion qui s'est produite, ces derniers jours, à Versailles. Toute l'agitation dont on a parlé sur la question du vote du budget est apaisée.

Les explications qui ont été fournies par les personnages autorisés ont mis à néant les bruits qui avaient excité les craintes d'un certain nombre de députés républicains, et l'on peut considérer comme certain le vote du budget assez à temps pour qu'il n'y ait pas lieu de recourir au régime des douzièmes provisoires.

Une nouvelle fois, les bonapartistes restent confondus avec leurs pitoyables inventions. Mais soyez tranquilles : ils recommenceront. La seule arme à leur disposition consiste dans l'inquiétude des esprits; toute occasion leur paraîtra bonne pour tâcher de la provoquer et d'entraver ainsi les affaires.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 février.

M. Gilliot dépose le rapport sur l'élection de M. Silvestre à Apt, et conclut à l'invalidation.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif au déclassement de la batterie de Sainte-Hélène, à Nice.

M. Chris demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée et le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la guerre.

M. Langlois, rapporteur, dit que la commission du budget, d'accord avec le ministre de la guerre, propose de prendre pour base, au crédit du chapitre 7 (remonte générale), les chiffres constatés pour l'exercice 1877.

En conséquence; le chapitre serait porté à 44,702,473 fr.

M. le baron de Mackau se félicite de cette solution, sous la réserve que chiffres pourront encore être élevés si le besoin s'en fait sentir au cours de l'exercice.

Le chapitre 7, ainsi modifié, est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. de Puyberneau dans la première circonscription de la Roche-sur-Yon.

M. de Puyberneau demande l'ajournement de la discussion jusqu'au prononcé d'un jugement en diffamation intenté par M. Genty, son concurrent, au journal le Petit Vendéen et à un obligataire de la compagnie de la Vendée.

C'est, en effet, sur cette question de chemins de fer que s'est faite l'élection, et l'orateur protestait contre une solution hâtive qui porterait atteinte au principe de la séparation des pouvoirs.

M. Lalanne, rapporteur, répond que la Chambre n'a point à se préoccuper d'un jugement à intervenir sur un procès en cours; elle peut dès à présent apprécier l'élection.

L'ajournement, mis aux voix, n'est pas adopté.

M. de Puyberneau dit qu'il ne peut actuellement fournir les pièces qui serviront de base au grand procès engagé devant la justice et n'a qu'à s'incliner devant la majorité.

M. le rapporteur répond que le principal fait de l'élection a été une diffamation dès à présent constatée. (Bruit.)

M. Bourgeois fait remarquer que, dans les conditions actuelles, M. de Puyberneau renonce à se défendre.

M. de Baudry d'Asson dit que la Chambre n'est pas en nombre.

M. le président, après avoir pris l'avis du bureau, constate que la Chambre n'est pas en nombre.

La délibération est suspendue pendant quelques instants.

M. le président dit qu'actuellement la Chambre est en nombre.

M. de Puyberneau dit qu'il a tenu à se présenter devant la Chambre, mais qu'il est trop souffrant pour pouvoir présenter sa défense et demande l'ajournement de la discussion.

L'ajournement, mis aux voix, est prononcé.

M. Bourgeois dit qu'il est bien difficile de prédire à quelle époque sera terminé un accès de goutte, et demande le renvoi de la discussion à la suite de l'ordre du jour.

M. Clémenceau fait remarquer que M. de Puyberneau avait demandé l'ajournement jusqu'après un jugement du tribunal de la Roche-sur-Yon, c'est ce qu'a repoussé la Chambre. Elle peut maintenant accorder un ajournement pour cause de santé, mais pas assez long pour qu'on puisse croire que la Chambre soumet sa décision au jugement à intervenir.

M. de Puyberneau dit qu'en présence de ces difficultés et ne pouvant prévoir à quel moment il lui sera possible de reprendre les séances il demande à la Chambre de prononcer immédiatement son invalidation.

La Chambre, consultée, décide que la discussion sur l'élection de M. de Puyberneau sera mise à l'ordre du jour de jeudi prochain.

M. Léon Renault présente un rapport qui conclut à l'invalidation de l'élection de M. Niel à Muret.

M. Mayet présente un rapport qui conclut à la validation de M. Gaslonde dans la première circonscription de Coutances. — Adopté.

M. Léon Say, ministre des finances, dépose un projet de loi portant création de rentes amortissables et ouverture d'un crédit de 334 millions pour le rachat de certaines lignes de chemins de fer. — (Lisez, lisez.)

M. le ministre donne lecture de l'exposé des motifs et du projet de loi, et demande le renvoi à la commission du budget.

M. Haentjens dit que le projet de loi a une incontestable gravité et qu'il ne pourra être discuté utilement qu'après avoir été soumis aux bureaux.

Il s'agit de créer une nouvelle section au Grand Livre de la dette publique. C'est une question qui n'a pas seulement un caractère budgétaire. (Très-bien! à droite.)

M. Wilson insiste pour le renvoi à la commission du budget, qui est déjà saisi du projet relatif aux chemins de fer; les deux projets sont connexes.

M. Haentjens maintient que la question dominante du projet est la création d'un nouveau titre et que les bureaux doivent être appelés à en donner leur avis.

M. Rouher dit que le renvoi du projet relatif au rachat de certaines lignes ne justifie pas complètement le renvoi de celui qui vient d'être déposé. La connexité des deux projets n'est pas entière.

Le renvoi est prononcé.

M. le ministre des travaux publics dépose un projet de loi relatif à l'établissement et au tracé de diverses lignes de chemins de fer, ainsi qu'à la création d'un canal dérivé du Rhône.

La Chambre valide M. Bianchi, député de Mortagne, contrairement aux conclusions du rapport, qui se prononçait pour l'invalidation. Mais elle invalide ensuite, à la majorité de 234 voix contre 189 sur 483 votants, M. de Cardenau, député de Dax.

SÉNAT

Séance du 7 février.

M. Dufaure dépose le projet d'amnistie pour les délits de presse, commis du 14 mai au 43 décembre, projet déjà voté par la Chambre des députés.

M. Léon Say dépose le projet relatif à l'ouverture des crédits supplémentaires extraordinaires, pendant la prorogation de la Chambre.

M. Léon Say demande le renvoi à la commission des finances.

M. Buffet demande le renvoi à une commission spéciale.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible : votants, 272; suffrages exprimés, 272; majorité absolue, 137. M. Victor Lefranc a obtenu 127 voix; M. le duc Decazes, 122; M. le général Ducrot, 6; voix diverses, 23. Il n'y a pas eu de résultat.

Le Sénat décide par 136 voix contre 135 que le projet relatif aux crédits supplémentaires sera renvoyé à la commission des finances.

M. de Lorgevil demande quelle suite le gouvernement donnera à la déclaration de la Cour des comptes relativement aux comptes de 1870.

Sur la proposition de M. Dufaure, cette question est mise à l'ordre du jour de samedi.

Le Sénat décide que le prochain scrutin pour la nomination d'un sénateur inamovible aura lieu jeudi, 14 février.

La séance est levée.

REVUE DES JOURNAUX

La République française ne croit pas pour sa part, que le projet sur l'état de siège trouve de l'opposition au Sénat. « Il y a des questions, » dit-elle, sur lesquelles les plus hardis n'oseraient pas dire leur secret : M. Buffet et M. de Broglie eux-mêmes, ne diront pas qu'ils se réservent l'état de siège, pour un prochain 16 mai. »

Le Siècle espère, est convaincu même que le Sénat va renvoyer à des commissions favorables et voter avec célérité les lois sur les crédits supplémentaires, l'amnistie, l'état de siège et sur le colportage. « Aux approches de l'Exposition, à la veille d'un congrès européen, dit-il, les journaux qui inspirent le Sénat ne voudront point troubler une harmonie dont ils sentent les avantages. »

Le Rappel soutient que la prudence la plus élémentaire commande d'attendre et de voir venir le Sénat, avant de voter le budget : « Aussi bien on sera vite fixé sur les intentions du Sénat, fixé s'il dit oui ou s'il dit non aux lois nécessaires, fixé aussi s'il en ajourne la discussion, ce qui est quelquefois une manière tout aussi claire de dire non. »

Le Journal des Débats se demande ce qu'il y a de fondé dans les préoccupations de la Gauche. « Est-ce que le Sénat, dit-il, est incapable de se prêter à l'avenir au jeu périlleux que sa

» faiblesse a encouragé dans le passé? Questions délicates!... Mais si la gauche redoute la mauvaise volonté du Sénat, ne sait-elle pas que le Sénat sera renouvelé par tiers l'année prochaine? Patience! Le tiers renouvelable sera traité d'après le mérite du corps tout entier. » Voilà l'échéance qu'il faut atteindre, qu'il faut préparer avec sagesse et aussi avec habileté. C'est le Cap des Tempêtes qui, une fois doublé, deviendra le Cap de Bonne-Espérance. Et que faire pour y atteindre, sans orages et sans secousses? Soutenir le ministère actuel. Ce n'est pas en retardant le vote du budget qu'on sauvera la situation en rendant le gouvernement fort et en investissant de la confiance nationale. Dès lors, les projets factieux s'évanouiront, les petites colères se briseront contre un rempart inexpugnable et nous atteindrons sans péril, les échéances futures. »

Le Gaulois ne voit pas pourquoi le Sénat n'aborderait pas le plus vite possible la discussion de la loi d'amnistie. « Qu'il la rejette ou qu'il l'accepte, c'est une chose à faire vite si l'on veut la faire bien, selon toute probabilité, la loi sera adoptée, mais amendée. »

Le Soleil, à l'occasion des élections du 3 mars, exhorte les conservateurs à la lutte et à la résistance sur le terrain électoral. Il recommande aux députés invalidés de ne pas se désister comme le firent ceux du 17 janvier, car ce serait presque justifier les invalidations. « Quant aux électeurs, il espère qu'ils ne voudront pas donner une semblable satisfaction aux gauches, et, soit que le député invalidé, se représente, ce qui est désirable, soit qu'il se désiste au profit d'un autre candidat de son parti, ils se feront un devoir de voter. Il serait fatal au prestige et à l'avenir du parti conservateur que le scrutin du 3 mars ne fût que la répétition du scrutin du 27 janvier. »

ORIENT

Nous prévoyions récemment de nouveaux coups de théâtre, en Orient, et, même après la lecture des paroles pacifiques de l'empereur d'Allemagne, fondées sur la satisfaction des intérêts généraux de l'Europe, nous persistions encore hier, à signaler quelques points noirs à l'horizon. Nos prévisions se trouvent malheureusement justifiées. Au moment où l'on supposait les Russes arrêtés à Andrinople, et n'attendant plus que les résolutions du Congrès, les troupes du Czar continuaient à marcher, en secret, vers les détroits et effectuaient, sans coup férir, si nous en croyons des dernières dépêches de Londres, leur entrée à Constantinople.

Les journaux anglais sont, pour ainsi dire, bouleversés par ce nouveau coup de foudre. Le Morning-Post soupçonne (admirez son esprit de pénétration) que l'occupation de Constantinople « est une des conditions de l'armistice ». Suivant quelques diplomates, ajoute-t-il, les Russes occupent deux forts dans les lignes de Boyouk et de Chekmedje, suivant quelques autres, ils auraient obtenu de plus grands avan-

tages encore. En résumé, tous s'accordent dans cette croyance que la capitale de la Turquie, la clef de l'Orient, est entre les mains du Czar. « Nous espérons, s'écrit le Morning-Post, que l'honneur anglais sera vengé quoiqu'il en puisse coûter. » Le Times, n'est pas si fier. Il trouve qu'il n'y a aucune raison sérieuse de s'alarmer, parce qu'une telle occupation ne peut avoir, au plus, que le caractère national de l'entrée des allemands à Paris. Le Dayli Telegraph se borne à croire que le cabinet délibérera sur l'entrée des russes dans la capitale turque, et qu'il communiquera ce soir, au parlement, le résultat de ces délibérations. En attendant le Standard reproduit des nouvelles de Hongrie annonçant que les navires de guerre turcs sur le Danube, ont été livrés aux Russes qui vont les faire monter par leurs équipages, tandis que les turcs commencent à évacuer Vara.

Au fond, si tous ces détails sont vrais, c'est non-seulement la Russie maîtresse des détroits; c'est encore le Sultan devenu l'allié du Czar, contre l'Autriche et les anglais eux-mêmes, naguère ses conseillers sinon ses soutiens. Le Dayli New raconte que son correspondant, à Andrinople, eut une entrevue, le 28 janvier avec Server Pacha. Ce dernier déclara que la Turquie avait été trompée et encouragée à continuer la lutte, par la promesse que l'Angleterre viendrait à son aide. Il accusa particulièrement lord Beaconsfield et M. Layard, d'avoir secrètement entretenu cette confiance. Il ajouta qu'il avait des documents à l'aide desquels il pourrait prouver cette déclaration. Enfin, il affirma nettement qu'il était devenu partisan d'une alliance politique avec la Russie. Les collègues de Server-Pacha auraient, paraît-il, confirmé ces déclarations. Voilà le côté le plus grave du revirement que l'on nous signale.

A Pesth et à Vienne, on est aussi dans un embarras cruel. L'absence de toute information directe de Constantinople, inspire des préoccupations croissantes. On croit, en outre, que le langage des diplomates russes, rend la réunion de la conférence douteuse. M. de Novikoff a fait observer que les bases des préliminaires de paix seulement avaient été signés le 31 janvier et qu'il fallait attendre la signature des préliminaires eux-mêmes, qui font actuellement l'objet des négociations entre le général Ignatieff et Server-Pacha, avant de chercher à établir le programme de la Conférence. On comprend très-bien que la Russie veut éluder toute explication avec l'Europe, au moyen de ces déclarations. On mande enfin de Bruxelles qu'en acceptant la Conférence, la Russie a exprimé le désir qu'elle ne se réunît pas dans la capitale d'une des grandes puissances. L'Allemagne, qui paraissait avoir agréé le choix de Vienne, proposé par le comte Andrassy, semblerait maintenant revenir sur cette opinion et considérer une ville secondaire comme plus propice aux délibérations à prendre. Tous ces échappatoires peuvent mener loin.

Quoiqu'il en soit, l'Autriche n'insiste pas pour que l'on choisisse Vienne plutôt qu'une autre ville. On parle de Maimbeine, de Bruxelles et de Lausanne. Cette concession du comte Andrassy, dit assez qu'il désire tout autant que lord Beaconsfield, la prompte réunion de la Conférence.

Quant au Parlement anglais, on ignore encore ce qu'il fera. La séance du 7 au soir sera des plus intéressantes. Se réveillera-t-il, ou poussera-t-il plus loin encore qu'il ne l'a fait dans la voie des défaillances? C'est ce qu'il ne peut éviter plus longtemps de nous dire. Il faut qu'il s'explique et sur l'heure.

INFORMATIONS

On lit dans le Soleil :

Le jeune roi d'Italie vient d'être assez sérieusement malade, et dans la journée du 29 janvier on a eu des inquiétudes pour sa vie.

En cas de mort du roi Humbert, la couronne aurait passé à son frère Amédée, duc d'Aoste, naguère roi d'Espagne, qui, depuis la mort de sa femme, professe des sentiments religieux extrêmement prononcés et dont l'avènement au trône aurait été probablement le signal d'un changement de politique à l'égard du Saint Siège.

On annonce le mariage de M. de l'Espée, frère de l'ancien préfet de Saint-Etienne, assassiné pendant la Commune, avec Mlle Ducrot, fille aînée du général.

Le récit de la France, en ce qui regarde la veuve de Kléber tombée dans la misère est inexact. Il s'agit tout simplement d'une parente éloignée de l'illustre général.

Un décret convoque 16 collègues électoraux, pour le dimanche 2 mars, à l'effet de pourvoir aux vacances produites à la Chambre des députés par le décès de MM. Ducamp et Raspail, et par 14 invalidations.

Le général Le Flô, notre ambassadeur à Saint-Petersbourg, est actuellement malade par suite d'un refroidissement. Une dépêche de l'Agence russe nous apprend que la maladie du général est une pneumonie compliquée de pleurésie.

Le général Borel, ministre de la guerre, a été entendu par la commission des sous-officiers qui siègeait au Palais Bourbon. On sait que cette commission est saisie de trois propositions : celles de MM. Gambetta, le général de Chanal et Laisant et d'un projet du général Berthaut.

Le ministre a fait un long exposé de la question : il s'est prononcé pour le maintien de la prime de rengagement; pour l'élévation à un minimum de cinq ans et un maximum de sept ans de la durée du rengagement. Il voudrait

également la création d'un premier sergent qui serait nommé par une commission de capitaines sous la présidence du colonel.

Le ministre est d'avis aussi d'améliorer les conditions de la vie matérielle du sous-officier au point de vue de l'habitation, de la nourriture et de la liberté de sortie. Enfin il voudrait améliorer l'état du sous-officier en entourant de garanties plus grandes que celles qui existent actuellement la révocation.

Au cours de la discussion qui a précédé l'invalidation de M. Labitte, député de l'Oise, un député bonapartiste, M. Robert Mitchell, a mêlé, fort mal à propos, le nom du duc d'Aumale au débat.

Je ne sais, a dit ce député, s'il est vrai qu'à un moment un petit groupe sénatorial pouvait sauver ou perdre la France, et qu'il ait fait marché de cette œuvre de salut. Dans les conditions du marché se trouvait, au dire de M. Deschanei; un certain nombre de fonctionnaires; tout le monde n'est pas désintéressé. Est-il vrai que M. Tripiet, préfet de l'Oise, ait été sauvé par le duc d'Aumale, qui ne trouvait pas dans son patriotisme personnel assez de puissance pour donner à ses amis l'ordre de sauver le pays, sans laisser quelques avantages personnels? Je n'ai pas à me prononcer sur ce point. (Rumeurs diverses.)

Le patriotisme de M. le duc d'Aumale n'a pas besoin d'être défendu. Chacun sait que le commandant du 7^e corps regarde plus volontiers du côté de la frontière que du côté de Versailles ou de la place Beauveau. Quant au centre droit, son désintéressement s'affirme par lui-même. Quel est celui de ses membres qui ait touché le prix du marché dont a parlé M. Robert Mitchell? On devrait citer des noms, quand on formule des accusations de cette nature.

(Moniteur universel).

On assure que de très-vives instances sont faites auprès de M. Duportal, par les amis de M. Gambetta, pour que le député de la Haute-Garonne se démette de son mandat, ou tout au moins s'abstienne pendant quelque temps de paraître à la Chambre. C'est pour obéir à cette pression que M. Duportal a demandé un congé d'un mois.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Nous annonçons avec la plus vive satisfaction la distinction dont notre compatriote M. Cambres vient d'être l'objet, par décret inséré au Journal officiel d'hier. M. Cambres est nommé chevalier de la Légion d'honneur et ses titres sont mentionnés ainsi qu'il suit :

« Membre du Conseil général du Lot, conseiller municipal de Cahors, avocat au barreau de Cahors, ancien bâtonnier de l'ordre, substitut de 1856 à 1861, conseiller général depuis 1870, conseiller municipal

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.
9 février 1878. (13)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVERE.

Première partie.

IV

LA MÈRE TAUPIER

— Vraiment ! chère Madeleine, répondit gaiement Michel. Mais comment se fait-il que votre mère ne soit point ici à veiller à votre porte.

— Ah ! dit Madeleine, c'est qu'elle sait bien que maintenant j'ai un défenseur, un ami, presque un mari... et que vous m'aimez presque autant qu'elle m'aime... vous le dites du moins !

— Et c'est la vérité, Madeleine, dit Michel avec un accent chaleureux auquel on ne pouvait se méprendre.

— Pourtant, reprit la jeune fille, vous vous avisez d'être jaloux et de croire que

j'écoute les propos d'un grand seigneur comme M. Blondel, l'architecte du roi.

Et Madeleine fit une petite moue ravissante qui déconcerta Michel.

— C'est-à-dire... dit celui-ci en cherchant ses mots, qu'il y a une chose dont je ne me rends pas bien compte. Mais, ce que je sais, c'est que le premier que je trouverais rôdant par ici, je lui casserais mon maillet sur ma tête.

— Vilain méchant !

— Méchant ! fit le sculpteur en suivant son idée. Voyons, pourquoi, aussi, moi qu'il ne connaît pas... pourquoi M. Blondel m'a-t-il choisi pour sculpter sous ses ordres une partie de son arc de triomphe ?

— Encore des soupçons ?

— Dame !

— C'est ma mère qui lui a parlé de vous et lui a demandé cette faveur... Elle avait ce droit-là, ajouta Madeleine avec un air sérieux.

— Ah ! fit Michel, à moitié convaincu. C'est que dans le monde, ça se fait ces choses-là. Le mari obtient de l'avancement sans se douter d'où ça lui vient, et c'est la femme qui...

— Fi ! monsieur, interrompit la jeune fille, que c'est mal ce que vous dites là !

— Mais enfin, reprit le sculpteur un peu piqué, on a des yeux ou on n'en a pas.

— Que voulez-vous dire ?

— La nuit, M. Blondel entre dans cette maison...

— Vous l'avez épié ! Oh !...

— Vous avouez donc ?

— J'avoue quoi ? dit Madeleine en lui tournant le dos.

— Madeleine, vous allez me faire croire...

— Tout ce que vous voudrez.

— Alors je croirai tout ; et ce prétendu nourrisson qui est ici...

— Chut ! fit la jeune fille avec mystère et portant un doigt sur sa bouche.

— Toute la colère de Michel tomba devant ce chut.

— Hein ? fit-il.

— Ne parlez pas de cela.

— C'est donc un secret ?

— Un grand secret.

— Ah !

— Et puisque vous avez des soupçons, je veux vous punir... vous ne saurez rien.

— Ma petite Madeleine !

— Rien ! rien !

— Je vous en supplie !

— Non ! non !

Puis se reprenant :

— A moins pourtant que vous n'ayez plus de si méchantes pensées.

— Je n'en aurai plus, dit le sculpteur, devenu plus doux qu'un mouton. Je n'aime que vous, Madeleine, que toi... ma petite femme... Je t'aime, oh ! je t'aime !

Et il voulut l'embrasser. La jeune fille le repoussa.

— Bien, bien fit-elle, pas encore... il faut, avant, aller voir M. le curé.

— C'est ce que je demande moi-même.

— Taut mieux. Me croyez-vous, maintenant ?

— Je crois tout ce que vous me dites et même tout ce que vous ne me dites pas... et...

Michel allait entamer une nouvelle tirade dont le but était de tomber aux pieds de Madeleine, mais le pas de la mère Taupier retentit auprès d'eux et glaça soudain la façade du sculpteur.

— Bon ! dit Mariette en ouvrant la porte de la petite chambre, Michel ici, la nuit vient et le couvert n'est pas mis. Allez, alerte ! bel amoureux.

Michel était rentré dans la première pièce et, profitant de ce que la veuve embrassait sa fille, il se retira vivement en disant :

— Je vais chercher les amis.

Mariette était une grande et forte femme de quarante ans environ. Elle avait dû être bien belle, mais cette beauté mâle et accentuée dont les traits conservent toujours le reflet.

Brune, la peau colorée, fraîche encore, la mère Taupier attirait souvent l'œil de plus d'un ouvrier. C'était cependant du temps perdu pour les audacieux. La vertu

de la veuve était comme son amour maternel à toute épreuve.

— Ah ! dit-elle en prenant la main de sa fille, me voilà enfin, je rentre tard, mais je voulais en avoir le cœur net.

— De quoi donc, mère ?

— De cet homme qui t'a parlé, m'as-tu dit, plusieurs fois et qui t'offrait de l'or et un titre de comtesse.

— Je ne l'ai pas revu depuis quinze jours. Il aura sans doute renoncé à ses projets et m'aura oubliée.

— Oublié ! enfant. Les grands seigneurs qui ont des caprices ne les oublient que lorsqu'ils les ont satisfaits, et ce comte t'a dit qu'il t'aimait ?

— Il voulait se moquer de moi.

— Je le veux bien. Toi-même, en es-tu sûre ?

— C'est comme si j'en étais sûre, puisque ce qu'il ose me faire entendre me révolte.

— Cela ne m'a pas empêchée de voir des gens qui m'ont promis leur appui, et je suis un peu tranquillisée.

— Allons, mère, dit la jeune fille de sa voix la plus douce, soyez sage, je suis là et bientôt j'aurai un protecteur de plus.

— Oui, c'est vrai, mais j'ai toujours peur... Oh ! c'est que je t'aime tant !...

— Qu'ai-je donc fait, dit Madeleine en posant sa tête sur l'épaule de sa mère, pour être aimée ainsi ?

(A suivre.)

député 1862, membre de nombreuses commissions; 23 ans de services.

Le même décret nomme chevalier de la Légion d'honneur M. Eloi Béral, dont on connaît la haute situation comme ingénieur des mines.

M. Delord, ancien juge à Cahors, remplacé quoique inamovible, après le 2 décembre, nommé, il y a deux ans, conseiller à la cour d'appel de Limoges, vient d'être nommé juge de paix à Lyon.

On nous écrit de Paris :

Quelques personnes, en voyant dans le Journal officiel, la nomination de M. Delord, conseiller à la cour de Limoges, comme juge de paix à Lyon, ont pu croire que c'était une disgrâce pour ce magistrat. Je puis vous déclarer qu'il n'en est rien. M. Delord était arrivé à la limite d'âge; et le nouveau poste qui vient de lui être confié, vaut mieux qu'une simple mise à la retraite.

TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Monsieur le Rédacteur,

Il nous paraît utile d'appeler l'attention et la sollicitude du Conseil municipal nouvellement élu, sur certains travaux dont l'urgence est aujourd'hui incontestable.

L'ancien conseil avait décidé en principe le projet d'élargissement des rues des Boulevards et d'Arnis; ces travaux sont très-utiles, très-urgents, mais à notre avis ils sont pour le moment impossibles.

Lorsque dans une ville on veut percer ou élargir des rues, on commence par tracer autour de l'enceinte et dans les terrains non construits, de nouveaux alignements afin que les propriétaires, expropriés pour des travaux d'utilité ou d'embellissement intérieur, puissent se construire dans ces nouvelles avenues. Nous ne manquons pas de terrains pour nous bâtir, mais vous reconnaissez avec moi, monsieur le Rédacteur, que dans ces terrains il n'y a aucune avenue, aucune rue, aucun alignement de tracés. Il y aurait cependant deux avenues à former de suite, dans la plaine des hortas : 1° Le prolongement de celle indiquée par le mur de l'hospice et la maison Giraud, et allant au bout de l'allée des soupis; 2° Le prolongement de la rue Brives. Ces travaux, qui aujourd'hui peuvent être exécutés à peu de frais, seront impossibles avant peu de temps.

Tout le monde connaît les grands travaux projetés par notre éminent ministre des travaux publics. Dans la section des chemins de fer, le département du Lot ne sera pas oublié, et dans les projets faits, le prolongement de la ligne allant de Cahors à Montauban, sera probablement des premiers exécutés.

Or, ce projet coupe la plaine des hortas, et par suite les deux avenues dont nous parlons plus haut.

Sans être pessimiste, nous croyons que si le

Conseil actuel laisse exécuter la ligne avant d'avoir ces deux avenues, elles ne se feront jamais, en raison des grandes sommes qu'il faudrait dépenser pour passer sous une voie en exploitation.

Par suite, l'agrandissement de la ville de ce côté, est irréalisable. Le projet de quais de ceinture n'ayant d'autre aboutissant que la rue Valentré, perd de son utilité, et l'élargissement des rues de la ville actuelle, devient impraticable; car, où enverra-t-on habiter les personnes dont on aura démoli la maison?

Agréez, etc,

H. L.

M. Briand, lieutenant-trésorier de la compagnie du Lot, est nommé capitaine, en remplacement de M. Dubois, retraité.

M. le général Borel, ministre de la guerre, a été entendu par la commission chargée de la réorganisation du corps des sous-officiers. Le ministre s'est prononcé chaleureusement pour le système des primes de rengagement et pour l'amélioration de la situation matérielle des sous-officiers.

Le conseil des ministres s'est réuni hier, après-midi, au ministère de la justice, sous la présidence de M. Dufaure, pour arrêter définitivement la date de la réunion des conseils généraux.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 2 au 9 Février.

Naissances.

Doussat, Hippolyte, rue du Château.
Nègre, Henri, rue du Château.
Cassan, Albert, aux Tuileries.
Coldefy, Eugène, rue Tapis-Vert.
Delpech, Arsène, à Labarre.

Mariages.

Mateu, Achille, et Garrigues Marie.
Parot, Pierre, et Mouly Julie.
Kremer, Mathias, et Laffite Marie.

Décès.

Cambrouse, Géraud, 62 ans, rue Mascoutou.
Millerat, François, 40 ans, (Transcription.)
Ressiguié, Marie, 46 ans, Boulevard Sud.
Volet, Jean, 31 ans, rue Coin de Lastié.
Deilhaes, Jeanne, 71 ans, rue Coin de Lastié,
Gout, Marie, 87 ans, à Labarre.
Denègre, Jean, 4 ans, à Labarre.

Bulletin météorologique.

Cahors, le 9 février 1878.

Thermomètre centigrade. { 8 h. matin - 1/3°
12 h. + 2° 3/4
4 h. soir. + 6°

HEURES.	BAROMÈTRE.	CIEL.	VENT.
1 h. soir.	767 ^{mm}	Beau.	NO.
4 h. »	»	»	»

Brouillards la matinée. Soleil l'après-midi.

Paris, 9 février.

Avertissement météorologique, transmis par

L'Observatoire de Paris, d'après l'état de l'atmosphère, le 9 février, à deux heures du soir :

769 Marseille. — 770 Brest. — 773 Bordeaux, Paris, Dunkerque.

Baromètre encore très élevé en France, baisse rapidement en Irlande.

Vent tend à tourner au Sud.

Temps couvert avec brouillards, neige possible par places.

Vent N faible au Pic du Midi.

Pour la chronique locale : A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Les Russes sont-ils entrés à Constantinople? On espérait que les ministres anglais le feraient savoir au Parlement et par là à l'Europe. Mais le gouvernement anglais était lui-même dans l'ignorance. L'ambassadeur de Russie à Londres ayant, dans la journée, demandé à Saint-Petersbourg « s'il était vrai que l'armée russe avançât sur Constantinople et eût pris des positions fortifiées faisant partie de la ligne de défense de Constantinople », avait reçu pour toute réponse la dépêche suivante que les ministres anglais ont communiqué au Parlement : « Ordre a été donné aux chefs de corps russes « de cesser les hostilités sur toute la ligne en Europe et en Asie. Il n'y a pas un mot de « vrai dans les bruits qui vous sont parvenus. » La réponse comme on le voit, est loin d'être explicite; aussi le comte de Derby a-t-il fait remarquer à la Chambre des lords que le démenti s'applique uniquement à la prise de possession de certaines positions fortifiées, et qu'il ne contredit pas absolument la dépêche de M. Layard, venue par la voie de Bombay. Le ministre anglais admettait donc, comme chose possible, une entrée accomplie déjà, des troupes russes à Constantinople; mais il ne pouvait vérifier le fait, les communications avec Constantinople, par le télégraphe, étant interrompues. Le comte de Derby a ajouté que l'entrée des Russes à Constantinople modifierait sensiblement la situation établie par les négociations.

À la Chambre des Communes, après la lecture, par le chancelier de l'Échiquier, de la dépêche communiquée par l'ambassadeur de Russie, l'opposition a proposé le renvoi au lendemain de la discussion sur les subsides, pour attendre de plus amples renseignements. Mais elle a dû retirer cette proposition, que repoussait le gouvernement. M. Forster a retiré aussi son amendement, qui concluait au refus du crédit. L'opposition se sentait battue. Aussi, lorsque le gouvernement a proposé que la Chambre se formât en comité desubsides, pour discuter la demande de crédits, cette proposition, combattue par divers membres de l'opposition, ne l'a pas été par son chef. Le marquis de Hartington a accepté la discussion en comité. Il a fallu cependant voter sur la question de savoir si la Chambre se formerait en

comité, pour délibérer sur la demande de six millions sterling. Les chefs du parti libéral et beaucoup de membres de l'opposition se sont abstenus de voter. Mais la proposition a été adoptée par 295 voix contre 96. C'est un succès pour le gouvernement, il reste maintenant à voter les subsides; mais ce vote, dont on n'avait jamais douté, est rendu certain.

Paris, 8 février, soir.

Ce matin, M. Waddington, ministre des affaires étrangères, s'est rendu à l'Élysée pour s'entendre avec le Maréchal sur l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire pour représenter la France aux funérailles de Pie IX. La France se conformera aux décisions qui seront prises à cet égard par les autres puissances catholiques européennes.

La Patrie rapporte que Mgr Guibert, cardinal-archevêque de Paris, a eu ce matin une longue entrevue avec M. Bardoux, ministre de l'instruction publique et des cultes: il a été convenu que le jour des funérailles de Pie IX, un service solennel auquel assisteraient les grands corps d'Etat, les corps diplomatiques et auquel le Maréchal serait représenté, aurait lieu à Notre-Dame.

Le cardinal-archevêque a décidé, en outre, qu'un mandement serait adressé à tous les évêques suffragants du diocèse et serait lu dimanche prochain dans toutes les églises.

Les cardinaux Bilio, Pecci et Dipioto sont chargés du gouvernement de l'église. On parle du cardinal Pietro comme pouvant être élu Pape.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 9 janvier, 3 h. soir.

La nuit dernière les subsides ont été votés à la Chambre des Communes par 328 voix contre 124.

Les journaux officiels anglais de ce matin considèrent la situation comme très grave.

Le ministère anglais a annoncé que l'ordre avait été donné à une division de la flotte de se rendre à Constantinople.

Bourse de Paris.

Cours du 9 février.

Rente 3 p. %..... 73.50
— 4 1/2 p. %..... 104.50
— 5 p. %..... 109.70

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 8 fév.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.220 »	3.235 »
Crédit foncier.....	632 50	632 50
Orléans-Actions.....	1.135 »	1.135 »
Orléans-Obligations.....	342 50	341 50
Suez.....	773 75	772 50
Italien 5 %.....	74 30	74 05

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES

DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

DE 1789

PROCS-VERBAUX DES SÉANCES.— LISTES DES DÉPUTÉS.

— CAHIERS DES DOULÉANCES.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DU CLERGÉ DE LA PROVINCE DU QUERCY

(Suite.)

Après quoi, M. l'Évêque de Montauban, président, aurait annoncé une députation du Tiers-État pour faire part à l'Ordre du Clergé de la mort de M. Laprade, l'un des membres dudit Tiers-État, décédé la nuit précédente, et prier l'Assemblée d'honorer ses obsèques et funérailles de sa présence.

Sur quoi il aurait été arrêté et délibéré d'assister aux dites funérailles en corps d'assemblée générale des trois États de la province du Quercy.

M. l'Évêque de Montauban aurait levé et déterminé la séance, indiquant l'assemblée à ce-jourd'hui, quatre heures de relevé.

Signé : † A. B. évêque de Montauban, président, et PLANTADE, curé de Saint-Urcisse, secrétaire.

Dudit jour, 24 mars, quatre heures de relevé.

M. l'Évêque de Montauban, président, Mgr l'Évêque de Cahors, absent, l'Assemblée composée comme aux précédentes séances, il aurait été proposé de former un scrutin pour l'élection d'un autre député aux États généraux, et quoique avant d'y procéder,

M. l'Évêque de Cahors eût été nommé par acclamation générale; cependant, pour mieux se conformer au règlement, le scrutin aurait été observé selon les règles prescrites, et MM. les Scrutateurs, ayant reconnu et déclaré que Mgr l'Évêque de Cahors réunissait l'universalité des suffrages, il aurait été de suite nommé et déclaré député aux États généraux, avec l'applaudissement général de l'Assemblée.

M. l'Évêque de Cahors instruit de sa nomination s'est rendu de suite dans l'église du collège pour y accepter la députation et remercier l'Assemblée avec cette effusion de sentiments qui lui sont propres, et qui caractérisent si bien son zèle pour le maintien de la religion et l'honneur de ses ministres.

Après quoi Mgr l'Évêque de Montauban aurait levé la séance. L'assemblée a été indiquée à demain, à une heure de relevé, la séance du matin étant réservée pour les obsèques de M. Laprade et pour vaquer aux actes et devoirs de religion, attendu la solennité de la fête.

Signé : † A. B., évêque de Montauban, président, et PLANTADE, curé de Saint-Urcisse, secrétaire.

Du 25 mars à une heure de relevé.

M. l'Évêque de Montauban, président, Mgr l'Évêque de Cahors, absent. L'assemblée composée comme les jours précédents, il a été procédé aux scrutins pour la nomination du troisième député aux États généraux. Le premier tour de scrutin fait, les billets vérifiés à voix basse, MM. les scrutateurs ont déclaré que M. Laymaries, curé de Saint-Privat de Montcuq, réunissait beaucoup plus de suffrages que le nombre prescrit, et vu cette déclaration, ledit M. Laymaries a été nommé député aux États généraux, et vu son acceptation avec les expressions de sa reconnaissance, il n'y a pas eu lieu à la nomination d'un suppléant.

Cela fait, Mgr l'Évêque de Montauban a levé et terminé la séance et a annoncé que l'ordre du clergé devait se rendre aux deux autres ordres, dans l'église des Cordeliers, pour l'assemblée générale de clôture, demain huit heures et demie du matin.

Signé : A. B., évêque de Montauban, président, et PLANTADE, curé de Saint-Urcisse, secrétaire.

Dudit jour, 26 mars, huit heures et demie du matin.

Les trois ordres réunis en assemblée générale dans l'église des RR. PP. Cordeliers, et M. le grand Sénéchal ayant reçu le serment des députés nommés pour les États généraux par les différents ordres, a prononcé le discours de clôture et annoncé publiquement que l'assemblée était libre et séparée. Et les différents membres se sont retirés en se donnant des preuves nouvelles de sentiment et d'affection.

Signé : † A. B., évêque de Montauban, président, et PLANTADE, curé de Saint-Urcisse, secrétaire.

CAHIERS DES DOULÉANCES ET OBSERVATIONS DU CLERGÉ, ABBÉS, CHAPITRES ET PRIEURS TANT SÉCULIERS QUE RÉGULIERS

ART. 1^{er}. — Notre auguste Monarque ayant bien voulu, dans cette circonstance si intéressante pour la nation, demander le concours de ses fidèles sujets, et leur promettre d'écouter favorablement leurs doléances; notre premier soin sera de lui renouveler les vœux que nous ne cessons de faire pour la conservation des jours précieux de sa personne sacrée et la prospérité de l'État et de supplier Sa Majesté de déployer toutes les forces de son autorité royale en faveur de la religion violemment attaquée de toute part, de la protéger contre les efforts de l'impunité qui se répand de jour en jour, et de prendre les moyens les plus prompts et les plus efficaces qu'il puisera dans sa sagesse pour réprimer cette funeste licence d'écrire dont gémissent tous les gens de bien, qui rompt les liens de la subordination, détruit la foi, corrompt les mœurs, se joue audacieusement de toute autorité, ne respecte rien et tend également à renverser le trône et l'autel. Nous nous livrons ici à l'effusion de notre zèle, avec d'autant plus de confiance, que nous croyons par nos respectueuses supplications à seconder les vœux religieux de notre pieux monarque, qui regardera toujours, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, le titre de fils aîné de l'Église, comme le plus beau titre de sa couronne.

(A suivre).

L'époque de Louis XIV, si féconde en intrigues de toute sorte et que les romanciers contemporains ont souvent exploitée avec bonheur, a fourni à M. Jules Noriac le sujet d'un charmant volume, la *comtesse de Bruges*, qui vient de paraître chez Calmann Lévy. C'est un de ces romans lentement écrits, où l'on trouve des scènes pleines de mouvement et de passion, de piquants détails de mœurs. En brodant sur un canevas historique, l'auteur du 101^e Régiment et de la *Bêtise humaine*, a fait une de ses œuvres les plus saisissantes et les mieux réussies.

Dans l'intéressant volume que M. le comte d'Haussonville vient de publier à la librairie Calmann Lévy, et qui a pour titre *Mélanges et Souvenirs*, l'illustre académicien renvoie souvent ses lecteurs aux *Mémoires du comte Mirot de Melito*. Nous croyons donc devoir rappeler que cet important ouvrage est également en vente chez le même éditeur.

Le tome premier de la *Correspondance* de Sainte-Beuve vient de paraître chez Calmann Lévy. — Cette publication, qui embrassera toute la carrière littéraire de l'illustre écrivain, est aujourd'hui le complément indispensable de ses autres œuvres. Rien n'éprouve la saveur première et primesautière de ces nouvelles Lettres, où se retrouvent toutes les qualités du hardi et malicieux critique : sa pénétration, son bon sens, sa finesse, sa délicatesse, tout ce qui, en un mot, a donné tant d'autorité à la plume du célèbre auteur des *Portraits contemporains*, des *Nouveaux Lundis*, etc., etc.

LA REVUE DE FRANCE
Sommaire du 1^{er} février 1878.

Victor-Emmanuel II : La France et les premières étapes de l'unité italienne, par M. ***. — Rubens diplomate et négociateur, par M. D. Nisard, de l'Académie française. — L'Asie centrale russe, son passé, son présent, par M. Joseph Barande (suite). — Le théâtre antique de Vintimiglia, par M. Charles Garnier. — La diplomatie

française au XVII^e siècle, Hugues de Lionne, ses ambassades en Italie, par M. A. Chéruel. — *Harold de Kerven* (fin), par M. Henri de la Madelène. — *La Veillée*, poème, par M. François Coppée. — Paris, revue historique et éditoriale; les conseillers de Ville, par M. Tisserand.

CHRONIQUES :

Chronique parisienne, par M. J. Noriac. — Quinzaine dramatique, par M. Edouard Thierry. — Revue musicale, par M. Albert de Lassalle. — Nouvelles des arts, par M. Victor Champier. — Revue scientifique, par MM. Gaston Tissandier et Ferdinand Delaunay. — Chronique de la ferme et du château, par M. G. de Cherville. — Chronique judiciaire, par un ancien conseiller. — Finances, par M. G. C... — Chronique politique, par MM. Louis Joly et Ch. Huhin. — Notices bibliographiques.

Bureaux de la *Revue de France*, Paris, 13-15, Quai Voltaire, 13-15.

Depuis quelque temps, nous avons cru devoir appeler l'attention des malades sur les remarquables propriétés des *Capsules de Goudron de Guyot* dans les cas de rhume, bronchite, catarrhe, phthisie, ou autres affections des bronches et des poumons. Une chose nous a frappé, c'est que la plupart des personnes venant à notre pharmacie, pour nous demander ce produit, n'ont pas retenu le nom du médicament et le désignent sous le nom de pilules, globules et même pastilles. Lorsqu'on s'adresse directement à notre maison. Il nous est facile de rectifier la mémoire de l'acheteur, mais il peut n'en être pas ainsi lorsqu'on se présente dans une autre pharmacie, et cela peut prêter à de fâcheuses confusions.

Nous prions donc les acheteurs de vouloir bien remarquer et se rappeler le nom du mé-

dicament : *Capsules de Goudron Guyot*. De plus, pour éviter toute erreur, on verra bien se souvenir que notre signature GUYOT est imprimée en trois couleurs sur l'étiquette de chaque flacon. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

11

Le Phosphate de fer de Leras, docteur ès-sciences, est toujours sans rival pour la guérison des *maux d'estomac*, des *pâles couleurs*, de *l'appauvrissement du sang* et de la *leucorrhée*. Voici le résumé de l'opinion de deux des princes de la science :

« Il faut le classer parmi les ferrugineux qui vont bien aux malades dont les organes digestifs supportent mal les préparations de fer. SOUBEIRAN, professeur aux Ecoles de médecine et de pharmacie. »

« C'est, selon moi, la meilleure des préparations ferrugineuses, et dont l'administration donne les résultats les plus rapides. — ARAN, médecin de l'hôpital Sainte-Eugénie. »

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Bilgerie Stutembert, quai de Cét; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

COMPAGNIE DES EAUX DE LAON

Société anonyme. — Capital 278,000 fr.

Souscription

556 Actions de 500 francs

Minimum d'intérêt 5 0/0

remboursement au pair en 26 années

GARANTIS PAR LA VILLE DE LAON

Les actions sorties au tirage reçoivent, en sus du remboursement à 500 francs, une action de jouissance.

Prix d'émission : 500 francs

(Jouissance 1^{er} février 1878)

Payables : 125 francs en souscrivant,

375 francs à la répartition.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

les 13 et 14 Février 1878

à la Caisse Vivienne, 45, rue Vivienne, Paris. On peut souscrire dès maintenant par correspondance. Un prospectus détaillé est envoyé sur demande.

TRESOR DE LA POITRINE

Pâte Pectorale balsamique de Dégénétais, très-efficace contre les *toux*, *catarrhes*, *enrouements*, *oppressions*. Dépôts dans les pharmacies.

Le **PURGATIF** le plus agréable et le plus efficace est le **Chocolat de Desbrière**, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons)

MAL DE DENTS. — L'Eau du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

M. PONTIÉ

BOULEVARD SUD, A CAHORS

AVIS IMPORTANT

La Maison PONTIÉ, connue par son honorabilité depuis plus de 40 ans, n'a pas l'habitude de faire des annonces dans les journaux. Cependant ayant appris que le bruit courait qu'il allait céder son fond de commerce, M. Pontié a cru prudent de recourir à la voie des journaux pour démentir cette nouvelle, et informer sa nombreuse clientèle qu'il vient au contraire de donner plus d'extension à son commerce. A cet effet, il a augmenté ses achats de nouveautés en tout genre, et crée un rayon bien assorti de Toiles fil, coton, calicots; Linge de table, Lingerie confectionnée pour dames, et Chemises pour hommes.

Spécialité de Corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et français; Soieries noires et en couleurs pour robes, depuis 4 fr. le mètre et au-dessus; Fourrures, Manchons et Boa, depuis 3 fr. et au-dessus; Velours soie et anglais; Fantaisies laines pour robes, depuis 40 cent. le mètre et au-dessus; Confections en drap velour et en fourrures pour dames; Tapis d'appartements en tout genres; Etoffes pour meubles; Couvertures laine et coton.

Grand assortiment de Draperies pour Hommes

On envoie des Echantillons, des Cartons de châles, et des Confections condition, à toutes les personnes qui en font la demande. Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la Maison.

Pour Monsieur Pontié,
Le gérant de la Maison,
Jacques FONTÉS.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabilie de 170 à 1,000 fr. — Fouloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le *Journal du Dimanche* commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fouritures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; Ga ons et devant d'autel brodé or.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,
pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des
maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

TEINTURERIE ET GARDERIE

CONTÉ

PLACE St-LAURENT, A CAHORS

Le S^r CONTÉ a l'honneur de prévenir ses clients que les bruits répandus de la fermeture de son Usine sont faux et malveillants.

Rentré d'un long voyage, il reprend son travail avec son activité et son honorabilité bien connues.

TRAVAIL CONSCIENCIEUX ET PROMPTE LIVRAISON

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN,

Concessionnaires du

GUANO DU PEROU

Loi du 11 Novembre 1869
et du

GUANO DISSOUS DU PEROU

Convention de 15 Avril 1864

DEPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, chez M. C. BURDON et C^{ie}.
Hâvre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et C^{ie}.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN.
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

LES PORTEURS DE FONDS TURCS

ont le plus grand intérêt à lire le journal *La Bourse*, 10, Place Vendôme *Organe officiel du Comité français des Valeurs ottomanes* qui les tiendra au courant de toutes les démarches et résolutions concernant les valeurs turques, voir le numéro spécial de *La Bourse* du mercredi 6 courant. Par convention spéciale avec le *Comité français*, l'abonnement de 8 francs par an est réduit à 4 francs pour tous les porteurs de Fonds Turcs. — Renseignements gratuits.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES

VIN

CHASSAING

à LA

PEPSINE ET À LA DIASTASE

Agents naturels et indispensables de la

DIGESTION

12 ans de succès

contre les

DIGESTIONS DIFFICILES

OU INCOMPLÈTES,

MAUX D'ESTOMAC,

DYSPEPSIES, GASTRALGIES,

PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES,

AMAIGRISSEMENT, CONSUMPTION,

CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS.

PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
Se trouve dans les principales pharmacies.